

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DLH 325 Bois de Vincennes - Arboretum (12^e) - Démolition d'une dalle - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT et M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment un permis de démolir et une déclaration préalable, concernant les travaux de démolition de la dalle située le long de l'avenue de l'école de Joinville, à l'angle de la route du Fort de Gravelle, dans le Bois de Vincennes (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission et Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment un permis de démolir et une déclaration préalable, concernant les travaux de démolition de la dalle située le long de l'avenue de l'école de Joinville, à l'angle de la route du Fort de Gravelle, dans le Bois de Vincennes (12°).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO